

INTERCLUB TERRITORIAL HIVER  
SARTHE MAYENNE 2024-2025  
REGLEMENT et DATES

PREAMBULE : Cette épreuve a pour objectif de qualifier une équipe de club Messieurs et une équipe Dames pour participer à une quadrangulaire régionale afin d'accéder à l' Interclubs Hiver de la Ligue en 2025/ 2026

A noter que le comité territorial organise en parallèle un IC Territorial « Seniors Messieurs » sans suite régionale.

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales publiés par la FFGolf dans le vade-mecum sportif des clubs 2024

Les conditions de ce règlement particulier priment sur celles des règlements généraux.

Le Comité de l'épreuve est la Commission Sportive du Comité Territorial de Golf Sarthe Mayenne, qui se réserve le droit si besoin de prendre diverses décisions dans l'intérêt de la compétition.

Lors des rencontres, c'est la Commission Sportive du terrain sur lequel on joue qui est le Comité de l'épreuve par délégation et qui statue sur les éventuels différends.

PRINCIPE (équipe composée avec 6 joueurs Messieurs – 6 joueurs Seniors Hommes et 4 joueuses Dames ).

Dames: 2 foursomes et 4 simples sur 9 trous . Total trous gagnés  
Un titre d'équipe d'équipe championne territoriale sera décerné à l'équipe vainqueur.

Messieurs : 3 foursomes sur 9 trous et 6 simples sur 9 trous. Total trous gagnés  
Un titre d'équipe championne territoriale sera décerné à l'équipe vainqueur.

Seniors Hommes: 3 foursomes sur 9 trous et 6 simples sur 9 trous. Total trous gagnés  
Sans suite régionale.  
Un titre d'équipe championne territoriale seniors sera décerné à l'équipe vainqueur .

#### EQUIPES REPRESENTÉES

Dames : Arçonnay – Laval - Le Mans Sarge - 24h

Messieurs : Le Mans Sargé – Sablé - Laval -24H - Arçonnay

Seniors Messieurs: Le Mans Sargé - Laval - 24H - Arçonnay

#### 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les clubs participants s'engagent à recevoir et organiser les rencontres à domicile sur leur terrain, à ouvrir leurs installations 3/4 d'heure avant le premier départ, à transmettre par mail uniquement (comite72.golf@gmail.com) la feuille de match numérisée comportant de façon visible le résultat de la rencontre le soir même au Comité Territorial Golf Sarthe Mayenne.  
Les feuilles de match seront publiées sur le site du Comité à l'issue de chaque tour.

#### LES EQUIPIERS

un(e) équipier(ère) de l'équipe représentée en I.C de Ligue pourra jouer en territoire

a) Doivent être membres permanents et licenciés de l'Association Sportive du Club qu'ils représentent.

b) Le certificat médical ou le questionnaire de santé doivent être enregistrés à la FFGOLF avant le début de l'épreuve.

c) Doivent avoir renouvelé leur licence avant le 14 janvier 2025 , disposer d'un certificat médical datant de moins de 12 mois et enregistré par le club ou attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

d) En cas de changement de club de licence après le 31 décembre, le joueur peut intégrer l'équipe de son nouveau club à partir du 1er janvier, même s'il a déjà joué pour un autre club avant le 31 décembre.

e) En cas de transfert de licence avant le début du championnat, le joueur pourra jouer pour son nouveau club à condition de s'être acquitté de la cotisation à l'A.S. du club et que le Président de l'A.S. du nouveau club adresse à la ligue une attestation stipulant que le joueur est membre de l'AS et renouvellera sa licence dans le club l'année suivante.

## 2.CONDITION D'ACCESSION

en IC Hiver Ligue à l'issue de la Quadrangulaire .

Ne pas avoir d'équipe en ligue en 2025/2026

## 3.INDEX PRIS EN COMPTE.

L'index pris en compte est celui figurant dans [xnet.ffgolf.org](http://xnet.ffgolf.org) à la veille de chaque tour

## 4.DROITS D'ENGAGEMENT ET DROITS DE JEU

Les équipiers devront obligatoirement être inscrits par le capitaine de l'équipe sur l'Extranet au plus tard la veille de chaque tour.

Il n'y a pas de nombre limité d'équipiers !

Chaque capitaine présentera au capitaine adverse sa liste issue de [XNET.FFGOLF.ORG](http://XNET.FFGOLF.ORG)

Il est de la responsabilité des deux capitaines des équipes qui se rencontrent de vérifier lors de la remise des fiches de compositions d'équipe du jour que les équipiers qui sont inscrits répondent aux exigences du § 1-1 du présent règlement.

Aucune réclamation ne sera recevable après le départ du premier match du jour. Droit d'inscription par équipe auprès du Comité Territorial de Golf Sarthe- Mayenne : 0€

Pour chaque rencontre, le capitaine de chaque club versera un droit de jeu au gestionnaire du club recevant la rencontre. Le droit de jeu devra être réglé avant le départ du premier joueur de l'équipe.

- Équipe Messieurs : 180€
- Équipe Dames : 120 €
- Équipe Seniors Hommes: 180 €

## 5 : FORFAITS

Si le forfait intervient moins de 5 jours avant la date fixée par le Comité Territorial Sarthe Mayenne pour la rencontre, cette équipe devra régler au gestionnaire qui reçoit, la moitié des droits de jeu qu'il aurait dû percevoir soit la somme de 90€ pour une rencontre Hommes et Seniors ou 60€ pour une rencontre Dames.

## 6 : CALENDRIERS

### Calendrier DAMES Interclubs territoriaux 2024-2025

DATES	Rencontres
17/11/2024	Arçonnay-Laval
	Le Mans Sargé-24h
01/12/2024	24h-Arçonnay
	Laval-Le Mans Sargé
26/01/2025	Laval-24h
	Le Mans Sargé-Arçonnay

Calendrier SENIORS MESSIEURS interclubs territoriaux 2024-2025-1

DATES	RENCONTRES
17/11/2024	Le Mans Sargé-24h
	Laval-Arçonnay
01/12/2024	24h-Le Mans Sargé
	Arçonnay-Laval
26/01/2025	Laval-Le Mans Sargé
	Arçonnay-24h
09/02/2025	Le Mans Sargé-Laval
	24h-Arçonnay
23/02/2025	Arçonnay-Le Mans Sargé
	Laval-24h
02/03/2025	Le Mans Sargé-Arçonnay
	24h-Laval

## Calendrier MESSIEURS interclubs territoriaux 2024/2025

DATES	RENCONTRES
<b>17/11/2024</b>	24h Exempt Arçonnay-Laval
<b>08/12/2024</b>	Laval-Le Mans Sargé 24h-Arçonnay
<b>26/01/2025</b>	-Arçonnay Exempt Le Mans Sargé-24h
<b>09/02/2025</b>	Arçonnay-Le Mans Sargé Laval Exempt
<b>23/02/2024</b>	Le Mans Sargé Exempt Laval-24h

Les rencontres se déroulent le dimanche selon un calendrier fixé par la Commission Sportive du Comité Territorial Sarthe Mayenne :

Quadrangulaire Régionale MESSIEURS et DAMES : le .....sur les golfs de .....

(date et lieu à définir par les comités 44 -49 -72 - 85)

Le premier départ est fixé à 10h, cependant chaque équipe doit se rapprocher du club qui accueille la compétition pour se faire confirmer l'horaire définitif.

7:FORME DE JEU L'équipe est composée de:

pour les Dames : 4 joueuses .

•2 FOURSOME sur 9 premiers trous et 4 SIMPLES sur les 9 derniers trous pour les Dames.

pour les Messieurs et les Seniors Hommes : 6 joueurs .

•3 FOURSOME sur les 9 premiers trous et 6 SIMPLES sur les 9 derniers trous pour les Hommes et les Seniors Hommes.

Formule Match Play au plus grand nombre de trous gagnés / 9 trous.

Les matchs vont donc jusqu'au trou numéro 9 et 18 quel que soit le score.

✓En cas de forfait d'une équipe, il sera alors attribué un nombre de trous gagnés (\*) de 31 pour les Messieurs et 24 pour les Dames.

✓En cas de forfait de 1 à n joueurs dans les rencontres de FOURSOME et/ou SIMPLES, il sera attribué à l'équipe subissant le forfait un total de 5 trous gagnés par rencontre non disputée et 0 pour l'équipe forfait.

Pour les rencontres en FOURSOME, le capitaine a le libre choix de leur composition. Les FOURSOME se jouent selon la fiche d'ordre de jeu remise avant la rencontre.

Pour les SIMPLES, les joueurs devront être notés sur la feuille de match dans l'ordre de leurs index arrondis. A index arrondi égal, le capitaine a le choix de l'ordre de jeu.

A la fin des FOURSOME, dès que deux joueurs sont prêts les SIMPLES peuvent démarrer.

Peu importe l'ordre de jeu décrit sur la feuille de match, mais joueur 1 VS joueur 1 ; joueur 2 VS joueur 2, etc...

Déroulement:

•10h00 : Foursome 1 • 10h10 : Foursome 2 •10h20 : Foursome 3

- 1er Match simple : Dès que les joueurs n°X des deux équipes sont prêts.

Le vainqueur du match est l'équipe qui aura gagné le plus grand nombre de trous.

En cas d'égalité sur le nombre de trous gagnés par les deux équipes, PLAY OFF (FOURSOME) en mort subite.

Les capitaines choisissent un des FOURSOME décrit sur la feuille de match.

#### DEPARTAGE

En cas d'égalité à l'issue des rencontres , le départage pour le classement final se fera en prenant en compte le nombre total de trous gagnés durant celles-ci.

Si l'égalité persiste, sera pris en compte : • Le nombre de rencontres gagnées

- Le nombre de matchs gagnés
- Le nombre de matchs perdu

#### TROPHEES

Un trophée récompensera le Club vainqueur de l'Inter club Hiver Territorial chez les Hommes , les Dames et les Seniors (délivré par le Comité Sarthe Mayenne).

A l'issue de chaque tour de la phase de qualification, un classement général est établi comme suit :

- Victoire : 2 Pts • Défaite : 1 Pts • Forfait : 0 Pts.

Les classements seront publiés sur le site du Comité en début de semaine suivant les dates des rencontres.

#### INTEMPERIES et

En cas d'alerte ORANGE ou ROUGE émise par Météo France la veille de la compétition concernant une journée de championnat, la ligue annule systématiquement les rencontres du département impacté.

Charge aux clubs recevant une épreuve d'informer les équipes et la Ligue de Golf de l'annulation de la rencontre et de son report au dimanche suivant.

Dans le cas où le déroulement de la rencontre serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les procédures suivantes doivent être suivies :

- Report prévisible : Si les prévisions météo ou l'état du terrain (greens gelés, période de dégel, eau fortuite quasi généralisée) laissent envisager que le terrain ne sera pas praticable pour le jour de la rencontre, le club qui accueille demandera son report au Comité Territorial. La rencontre sera automatiquement reportée au dimanche suivant.

Seule la commission sportive du Comité peut prendre la décision de reporter une rencontre à une autre date ou de faire jouer la rencontre sur un autre terrain.

- En cas de permutation de terrain suite à un report, la gratuité des droits de jeu pour l'équipe qui se déplace reste à l'appréciation et sous la seule responsabilité du gestionnaire du club qui reçoit.
- Retard : si les circonstances ne permettent pas de lancer les matchs à l'heure (à cause du brouillard par exemple) on retarde le premier départ jusqu'à ce qu'il soit toujours possible de jouer quitte à faire partir ces matchs en "shot gun".
- Si des joueurs estiment que les conditions météo justifient d'interrompre le jeu (Règle 6- 8a) ils doivent se présenter au comité de l'épreuve. Si après l'interruption le comité estime que le terrain est de nouveau praticable, les joueurs doivent reprendre le jeu là où il a été interrompu.
- Interruption définitive : si à l'heure limite de jeu annoncé par le responsable local, la rencontre n'est pas terminée, cette dernière est annulée et reportée au dimanche suivant sur le même terrain. Seule le Comité peut décider d'un report à une autre date ou sur un autre terrain.
- Le fait que l'état du terrain ne permette pas l'utilisation des chariots et/ou oblige à faire jouer la rencontre sur un parcours réduit à 2 x 9 trous ne constitue pas un motif valable de demande de report.
- Report prévisible : Si les prévisions météorologiques ou l'état du terrain (greens gelés, période de dégel, eau fortuite quasi généralisée) laissent envisager que le terrain ne sera pas praticable le jour de la rencontre, celle-ci peut être reportée d'une semaine maximum et en accord avec les deux capitaines. Dans ce cas le Comité doit être averti de ce report par l'équipe qui reçoit. Si à nouveau la rencontre n'est pas possible la commission sportive du comité Sarthe Mayenne peut prendre la décision de reporter la rencontre à une autre date ou de faire jouer la rencontre sur un autre terrain.
- En cas de report, la liste des équipiers peut être modifiée. Annexe au règlement du championnat interclubs d'hiver du Comité.
- Ces quelques lignes ont pour objet d'aider les clubs qui reçoivent une rencontre interclubs d'hiver à résoudre quelques problèmes liés aux conditions météo particulièrement sensibles cette année.- La rencontre doit se dérouler sur greens normaux non gelés et non sur greens d'hiver.

- - Le Comité de l'épreuve (la commission sportive du club en relation avec le gestionnaire et l'intendant de terrain) est habilité à modifier le Tour Conventionnel (cf. définition dans les règles de golf). Voici quelques exemples de ce qui peut être fait surtout si certaines zones du terrain sont particulièrement humides et grasses et rendent le jeu inéquitable :
- Un trou peut être modifié afin d'éviter que ne rentre en jeu une zone particulièrement fragile qui provoquerait par exemple la perte d'une balle jouée depuis le départ qui finit plein fairway après une trajectoire classique. On peut ainsi réduire la longueur du trou jusqu'à en faire un par 3. Nous ne recommandons pas de créer plus de 4 par trois supplémentaires.
- Au cas par cas, la commission sportive du Comité peut assister les clubs à prendre la décision la plus adaptée aux circonstances. Annexe au règlement du championnat interclubs d'hiver du Comité.
- Ces quelques lignes ont pour objet d'aider les clubs qui reçoivent une rencontre interclubs d'hiver à résoudre quelques problèmes liés aux conditions météo particulièrement sensibles cette année.- La rencontre doit se dérouler sur greens normaux non gelés et non sur greens d'hiver.
- - Le Comité de l'épreuve (la commission sportive du club en relation avec le gestionnaire et l'intendant de terrain) est habilité à modifier le Tour Conventionnel (cf. définition dans les règles de golf). Voici quelques exemples de ce qui peut être fait surtout si certaines zones du terrain sont particulièrement humides et grasses et rendent le jeu inéquitable :
- Un trou peut être modifié afin d'éviter que ne rentre en jeu une zone particulièrement fragile qui provoquerait par exemple la perte d'une balle jouée depuis le départ qui finit plein fairway après une trajectoire classique. On peut ainsi réduire la longueur du trou jusqu'à en faire un par 3. Nous ne recommandons pas de créer plus de 4 par trois supplémentaires.
- Au cas par cas, la commission sportive du Comité peut assister les clubs à prendre la décision la plus adaptée aux circonstances.







